

# ADEESE

## CAHIER DE PARTICIPATION | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation  
UQAM, 2024-10-03 , 12h45, Pavillon AD

*L'ADEESE reconnaît que nous sommes situé.e.s sur des terres volées et non-cédées appartenant traditionnellement aux peuples autochtones et actuellement en territoire Kanien'kehá:ka. Plus spécifiquement, nous travaillons sur l'île de « Montréal », connue sous le nom de Tio'tia:ke, qui a toujours été un lieu de rencontres, de rassemblements et d'échanges pour de nombreuses nations autochtones. Encore aujourd'hui, ces terres sont partagées par des populations autochtones diversifiées ainsi que des gens de diverses origines.*

## Ordre du jour

### 0.0 Procédures d'ouverture

#### 0.1 Ouverture

#### 0.2 Animation, secrétariat et senti

#### 0.3 Adoption de l'ordre du jour

#### 0.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2024-04-24

### 1.0 Grève syndicalisation des stagiaires

### 2.0 Élections sur le conseil exécutif

### 3.0 Avis de motion

### 4.0 Positionnements politiques

### 5.0 Varia

### 6.0 Procédures de clôture

#### 6.1 Questions à l'exécutif

#### 6.2 Questions diverses

#### 6.3 Levée de l'assemblée

## 0.0 Procédures d'ouverture

### 0.1 Ouverture

#### PROPOSITION

Que l'ouverture de l'Assemblée Générale soit à 13h13.

*dûment proposée*  
*dûment appuyée*  
*Adopté à l'unanimité*

### 0.2 Animation, secrétariat et senti

#### PROPOSITION

Que Jacynthe Lussier, Irène Diep et Mireille Allard soient élu.e.s au preasidium comme animation, senti et secrétariat respectivement

*dûment proposée*  
*dûment appuyée*  
*Adopté à l'unanimité*

### 0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2024-04-24

1.0 Grève syndicalisation des stagiaires

2.0 Élections sur le conseil exécutif

3.0 Avis de motion

4.0 Positionnements politique

5.0 Procédures de clôture

5.1 Questions à l'exécutif

5.2 Questions diverses

5.3 Levée de l'assemblée

#### PROPOSITION

Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'écrit plus haut

*dûment proposée*  
*dûment appuyée*  
*Adopté à l'unanimité*

### 0.4 Adoption du procès-verbal

#### PROPOSITION

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 2024-04-24  
[PV\\_AG\\_2024-04-24 - Google Docs](#)

*dûment proposée*

*dûment appuyée*  
*Adopté à l'unanimité*

## **1.0 Grève pour la syndicalisation des stagiaires**

Le 13 septembre dernier, le Tribunal administratif du travail (TAT) a eu une audience sur la demande d'accréditation syndicale des stagiaires en éducation dans les Centres de services scolaires (CSS) soutenue par le Syndicat des stagiaires salariés du Québec de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (SSSQ-AFPC). C'est la suite de notre demande déposée par des centaines de stagiaires en éducation, au printemps 2023, dans le cadre de la campagne de salarisation de tous les stages menée par l'ADEESE depuis plus de 10 ans.

À cette audience, nous avons revendiqué une reconnaissance syndicale pour qu'enfin on obtienne le droit de négocier une convention collective! Pour qu'enfin on puisse obtenir un salaire reconnaissant la valeur de notre travail! Peu protégées et pas reconnues, à l'UQAM, on effectue quand même autour de 900 heures de stages tout au long de nos formations.

L'audience a consisté en une présentation des parties représentées à la cour. Ce sont les CSS, le Procureur général du Québec (PGQ), le SSSQ-AFPC et le syndicat des enseignant-es. Chacune des parties y a fait une introduction et a parlé de son positionnement envers la syndicalisation des stagiaires spécifiquement en enseignement. C'est sans surprise que nous avons été estomaquées par certains propos.

Saviez-vous que, selon les Centres de services scolaires, nous ne sommes que des doublons de nos enseignant-es associé-es? Nous ne correspondons à aucune définition de la main d'œuvre qui serait nécessaire au fonctionnement des écoles. Leurs avocat-es ont martelé que, pendant nos stages, nous ne subvenons à aucun de leurs besoins. Ils disent que nous ne sommes pas responsables des élèves dans nos classes et que tout ce qu'on fait n'est pas de l'enseignement réel... Puisque nous sommes chapeauté-es par l'enseignant-e associé-e. À cause de ce filet de sécurité, nous ne sommes pas considéré-es comme des professionnel-le-s dans notre domaine, ni même comme des personnes à part entière dans la classe. À force de nier le rôle qu'on y joue et de renier le travail que nous effectuons, on se demande bien pourquoi la veille et le lendemain d'un stage, les CSS nous ouvrent les bras pour nos compétences (reconnues et payées) nous permettant de prendre en charge une classe!

Ce n'est pas tout! L'avocate du Procureur général du Québec n'est pas plus sensible à notre réalité. Pour sa part, tout ce dossier n'est qu'une frivole revendication étudiante qui ne mériterait même pas d'être sérieusement présentée au tribunal! Elle argumente aussi qu'on ne correspond à aucun critère de salarié-es : nous ne ferions aucune prestation de travail; nous ne serions pas subordonnées à personne; et nous n'avons pas d'employeur identifiable! Euh?! Méprisante et infantilisante, elle soumet que nous sommes "seulement des étudiant-es" qui devraient chérir l' "opportunité d'avoir accès à des stages pour observer et acquérir des compétences". Elle en remet en arguant que la précarité étudiante, c'est une illusion! Toutefois, ensuite, elle lâche que tout le monde y passe, par cette précarité étudiante, et que c'est une condition temporaire sur laquelle il n'est pas important de se pencher.

Les impacts de cette précarité sont toutefois réels chez nos membres! L'explosion des coûts des loyers force plusieurs d'entre nous à rester vivre chez nos parents pendant nos études. Les parents-étudiants doivent avoir un filet social en or qui se dévoue à les soutenir pour accommoder les horaires des stages sans que leurs enfants en pâtissent. Il y a aussi le coût de

l'épicerie qui augmente plus rapidement que les salaires alors que nous n'en avons même pas un! Nous sommes précaires pendant nos 4 ans de bac pour une profession qui épuise 50% des finissantes dans les 5 premières années d'exercice! Pourrions-nous revaloriser notre profession et ne pas exiger que les stagiaires aient besoin d'un coussin financier de milliers de dollars qu'ils vont voir se vider dans l'angoisse? Pour étudier et faire nos stages, avons-nous besoin d'argent de parents fortunés ou on doit s'endetter auprès d'institutions financières qui feront fortune avec les intérêts payés sans qu'ils ne bénéficient à la communauté?

Non! Il est possible de faire simple en reconnaissant que les stages sont une prestation de travail!

Nous y faisons le même travail qu'un·e enseignant·e au meilleur de nos capacités. Capacités qui sont reconnues et salariées lorsque nous faisons des remplacements ou qu'on nous offre des contrats. En stage, nous travaillons avec nos enseignant·es associé·es! Nous y interagissons avec nos élèves, chaque journée de stage! Et, il y a les planifications à rendre chaque jour pour nos prises en charge. Nous n'avons pas le droit de les faire pendant nos heures de stage, car pendant notre journée de travail, nous devons être présent·es aux rencontres, aux dîners et à tout autre moment que l'enseignant·e associé·e nous demande. Travailler en même temps qu'un stage qui représente une journée de travail et une préparation hors de celle-ci est quasi impossible. La charge de travail devient trop lourde. Il n'y a que 24h dans une journée! Nous sommes dévouées, mais nous devons bien dormir et manger!

Nous sommes donc ressorties de cette audience avec une énergie renouvelée. Les stagiaires ne peuvent continuer à remercier ce système qui nous rend exsangues. La précarité s'arrêtera avec nous!

La prochaine audience aura lieu le 13 novembre 2024 au Tribunal administratif du travail à 9h30. C'est au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, dans le bureau 18.200. Venez en grand nombre! Montrons-leur que c'est un dossier important! Nous ne sommes pas là pour une crissette de peccadilles estudiantines, nous sommes des professionnelles qui travaillent lors des stages!

## **PROPOSITION**

**Considérant** que l'ADEESE porte historiquement la lutte pour la salarisation des stages;

**Considérant** que la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES) défend la salarisation de tous les stages et qu'elle rallie d'autres associations étudiantes de différents programmes devant effectuer des stages non rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher une grève générale;

**Considérant** que l'ADEESE se positionne en faveur de la salarisation de tout stage obligatoire à la formation des étudiantes de tous les domaines de formation ;

**Que** l'ADEESE soit en grève pour la journée du mercredi le 13 novembre 2024, journée d'audience à la cour pour la syndicalisation.

**Que** cette journée de grève ait comme revendication principale la syndicalisation de tous les stagiaires, de toute discipline et de tout ordre d'enseignement confondu ;

**Que** l'ADEESE prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elle participe aux actions de perturbation du 13 novembre 2024 ;

**Que** l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes dont les membres doivent compléter des stages obligatoires non rémunérés ou les associations membres sympathisantes à se mobiliser pour participer aux actions de perturbation et aux manifestations le 13 novembre 2024 ;

**Que** l'ADEESE appelle ses membres en stage à faire la grève de leur stage le 13 novembre 2024 et à se joindre aux actions de perturbation et à la manifestation qui se dérouleront le 13 novembre 2024;

**Que** le Conseil exécutif de l'ADEESE s'engage à communiquer cette décision aux directions de programmes, superviseur.e.s de stage, milieux de stage et stagiaires pour s'assurer que personne ne sera pénalisé.e s'il.elle ne se présente pas à son stage durant la journée du 13 novembre.

*dûment proposée*

*dûment appuyée*

#### **PROPOSITION PRIVILÉGIÉE**

Que l'on lève les cours de cet après-midi, que l'on ajourne l'Assemblée générale présente jusqu'à 14h15.

*dûment proposée*

*dûment appuyée*

#### **AMENDEMENT**

Remplacer 14h15 par 14h30

*dûment proposé*

*dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

La proposition se lit maintenant comme suit:

Que l'on lève les cours de cet après-midi, que l'on ajourne l'AG présente jusqu'à 14h30.

*Adopté à l'unanimité*

Proposition de reprise de l'Assemblée générale après ajournement à 14h31.

*dûment proposée*

*dûment appuyée*

*Adopté à l'unanimité*

#### **PROPOSITION PRIVILÉGIÉE**

Tenir une plénière de 15 minutes sur la tenue d'une grève.

*dûment proposée*  
*dûment appuyée*  
*Adopté à l'unanimité*

## **RETOUR SUR LA PROPOSITION DE GRÈVE**

**Que** l'ADEESE soit en grève pour la journée du mercredi le 13 novembre 2024, journée d'audience à la cour pour la syndicalisation.

**Que** cette journée de grève ait comme revendication principale la syndicalisation de tous les stagiaires, de toute discipline et de tout ordre d'enseignement confondu ;

**Que** l'ADEESE prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elle participe aux actions de perturbation du 13 novembre 2024 ;

**Que** l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes dont les membres doivent compléter des stages obligatoires non rémunérés ou les associations membres sympathisantes à se mobiliser pour participer aux actions de perturbation et aux manifestations le 13 novembre 2024 ;

**Que** l'ADEESE appelle ses membres en stage à faire la grève de leur stage le 13 novembre 2024 et à se joindre aux actions de perturbation et à la manifestation qui se dérouleront le 13 novembre 2024;

**Que** le Conseil exécutif de l'ADEESE s'engage à communiquer cette décision aux directions de programmes, superviseur.e.s de stage, milieux de stage et stagiaires pour s'assurer que personne ne sera pénalisé.e s'il.elle ne se présente pas à son stage durant la journée du 13 novembre.

Pour: 79  
Contre: 17  
Abstentions: 2  
*Adoptée à majorité*

## **2.0 Élections sur le conseil exécutif**

### **PROPOSITION**

Qu'un.e exécutant.e en poste présente en bloc chaque poste brièvement.

Que chaque candidat.e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de toutes les candidat.e.s pour un même poste, iels quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Qu'à la suite de la présentation de toutes les candidatures à tous les postes, que l'on procède par un vote secret (format papier).

Que l'on effectue une deuxième ronde pour les postes non-comblés

*dûment proposée*  
*dûment appuyée*  
*Adopté à l'unanimité*

Conseil exécutif :

Pour le poste de responsable aux affaires uqamiennes, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Pour le poste de responsable aux affaires financières et administratives, la candidature de Salomé Perron est reçue par l'assemblée.

Pour le poste de responsable aux affaires externes, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Pour le poste de responsable à la recherche, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Pour le poste de responsable à la mobilisation, la candidature de Edy Saba est reçue par l'assemblée.

Pour le poste de responsable aux services, la candidature de Viviane Guillemette et de Jerufanc Veus sont reçues par l'assemblée.

Résultat du vote:

Responsable aux affaires financières: Élection à majorité de Salomé Perron (70 votes pour, 1 vote pour la chaise)

Responsable à la mobilisation: Élection à majorité de Edy Saba (68 votes pour, 4 votes pour la chaise)

Responsable aux services: Élection à majorité de Jerufanc Veus (39 votes pour Jerufanc, 22 votes pour Viviane et 9 votes pour la chaise)

Il y a demande de constatation de quorum. Le quorum n'est pas constaté.

## **6.0 Procédures de clôture**

### **6.3 Levée de l'assemblée**

#### **PROPOSITION**

Que la fermeture de l'Assemblée Générale soit à 15h40

*dûment proposée*  
*dûment appuyée*

*Adopté à l'unanimité*

